



## S'agit-il d'une faute grave ?????

Par **bubur**, le **29/09/2010** à **22:30**

bonjour,

quelques explications avant question:

environnement : société d'aide à la personne avec auxiliaires de vie.

Après une redefinition de tâches avec 1 de nos clients (chez lequel nous intervenons depuis plusieurs mois), une auxiliaire de vie a commencé a se mettre en arrêt maladie;toujours en arrêt elle refuse de nous retourner signé et accepté la redefinition des tâches établie avec notre client (la redefinition des tâches ayant pour but de clarifier les missions de chaque intervenante et pour palier à certains manquements). Nous lui avons signifié par LRAR de nous retourner ce document avant le .... Il est pratiquement certain qu'elle nous retourne pas ce document car elle refuse d'exécuter certaines fonctions.(les autres auxiliaires nous ont retourné ce doc sans la moindre remarque).

- Comment qualifier cette faute professionnelle?
- Peut-on parler de faute grave?
- Peut-on en cas de refus convoquer la salarié en vue de son licenciement avec mise a pied conservatoire?

merci pour vos commentaires et explications claires.

CDLT